

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 20.20 ou exercice du ..... au .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	9 500	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	16 000
Prestations de services	3 000	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	80 600
Achats matières et fournitures	5 000	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures	1 500	DDCSPP Fdva	8 000
<b>61 - Services extérieurs</b>	11 000	DDCSPP Emploi	25 600
Locations	8 000	DDCSPP Apprendre à nager	3 000
Entretien et réparation	1 400	ANS	15 000
Assurance	1 100	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	500		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	9 400	Conseil-s Départemental (aux) :	10 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 500		
Publicité, publication	1 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Déplacements, missions	4 000	ARS	10 000
Services bancaires, autres	900	CNSA	8 000
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0	FFSA	1 000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>	66 500	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunération des personnels	39 400	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales	26 600	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel	500	Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	200	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	1 750
		756. Cotisations	1 750
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>	50	<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	5 800	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	4 100
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>102 450</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>102 450</b>

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	36 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	36 000	875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>36 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 000</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.